



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 17 Octobre 2023

Rapport 4-4 de l'exécutif régional : PRS - Avis Plan Régional de Santé

Déclaration de François Thibaut au nom de la CGT

Si la CGT, comme le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, prend acte de la révision du Projet Régional de Santé, elle regrette néanmoins que ce dernier soit déconnecté des réalités de crise du système de santé sur lequel il doit s'appuyer.

Les élus régionaux retiennent plusieurs priorités stratégiques au premier rang desquelles celle de la démographie des professionnels de santé. Nous constatons aujourd'hui, sur ce sujet comme sur d'autres, que le discours tenu en territoires n'est pas en adéquation avec les actes posés au niveau national. En effet, l'autonomie financière des universités limite de fait l'augmentation du nombre des étudiants en médecine depuis l'abandon du numérus clausus, ce qui induit que la situation générale va continuer à se dégrader pendant encore dix années, dans les établissements comme dans les campagnes, avant d'espérer une stabilisation et une progressive amélioration dans la décennie suivante.

Maintenant ce ne sont plus seulement les médecins qui manquent mais tous les professionnels de santé : dentistes, kinésithérapeutes, infirmières, sages-femmes ...

Ce n'est pas à l'échelon régional que cet état de fait peut trouver sa solution et rien n'est annoncé de plus sur ce sujet au niveau gouvernemental. C'est au gouvernement que revient la tâche de trouver les moyens matériels et financiers pour que plus de professionnels de santé, en particulier généralistes et spécialistes soient formés et que soient recherchés les moyens de les fixer et fidéliser sur l'ensemble des territoires. La CGT confirme l'alerte des élus sur le très difficile accès aux soins en particulier de premier recours dans la grande majorité des territoires.

La solution ne peut pas durablement être trouvée avec des collectivités territoriales qui s'arrachent ces professionnels dans une concurrence débridée à celle qui pourra offrir toujours plus pour attirer les professionnels libéraux : locaux, secrétariats, logement ...

On ne peut que partager la nécessité de la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge. Ceci pour éviter ou retarder l'apparition de maladies chroniques. Là encore, ce discours ne se traduit pas dans les actes et l'application des lois puisque, par exemple, les publicités ciblées pour les adolescents pour les fast-foods ou le mécénat sportif des grandes marques de sodas dans les grands événements viennent contredire cette ambition régionale.

Le développement de la e-santé évolue, non comme un plus, mais comme un palliatif. Il ne peut répondre efficacement aux besoins des soins de proximité car son développement se fait, par défaut, en l'absence physique de praticien et donc au détriment de la qualité des soins.

Le concept < une seule santé > qui lie la santé des hommes, celle des animaux et celle de l'environnement ne peut pas être conciliée à un modèle de production agroalimentaire basé sur le productivisme qui est pourtant toujours très encouragé par les politiques nationales ; de même, c'est à opposer à une absence d'actes au niveau national



contre les risques liés aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires et maintenant aux « polluants éternels ».

Il est aussi du ressort de l'Etat de permettre de réformer le fonctionnement des structures et établissements afin qu'il soit amélioré de façon à rendre les métiers de la santé et du soin plus attractifs, par des conditions de travail qui ne conduisent pas à l'épuisement, par une véritable progression de carrière et par de meilleurs salaires.

Les moyens mis en œuvre en matière de santé mentale et de troubles psychiatriques sont en décroissance violente depuis des années, les politiques de coupes budgétaires ne permettent plus une réponse aux besoins des populations. Besoins qui sont, hélas, plus criants encore depuis la crise sanitaire que ne le relèvent les élus régionaux, notamment pour les adolescents et jeunes adultes. Le PRS n'apporte aucune solution pour permettre, dans ce domaine, une prise en charge adéquate.

En conclusion, on ne peut pas simplement « prendre acte » de l'avis des élus régionaux, le CESER devrait les inciter à dénoncer plus clairement qu'ils ne le font les incohérences de la révision du plan dans un contexte plus dégradé encore que celui de 2018. L'ARS c'est la représentation du ministère et du gouvernement en territoires : la FHF annonce, au regard du PLFSS, 2 milliards d'économies sur l'hôpital public pour 2024 du fait de la faible augmentation en période d'inflation qui revient, de fait, à une diminution des financements. Le PRS s'apparente donc à une injonction contradictoire, faire plus et mieux alors que les recettes diminuent et que la cohérence avec les autres politiques menées (agricole, aménagement du territoire...) est absente.

Pour ces raisons la CGT votera contre l'avis du CESER proposé ce jour.